



Photos de mon bébé sur facebook sans mon autorisation

Par **Sophie**, le **13/08/2010** à **15:03**

Bonjour,

Voilà, je viens pour avoir conseils et aide...

Il y a quelques temps, je m'étais aperçut que ma B.fille (13 ans) avait mis des photos de mon bébé sur son blog, sans demander notre autorisation.

Je signale que le papa est contre aussi.

Je l'ai demandé maintes fois, ainsi que le papa, en lui expliquant nos raisons. Cela n'a jamais été fait.

Il a fallu qu'on lui fasse faire un wk qu'elle était ici.

Et bien, on vient de m'informer qu'on a vu des photos de mon bébé sur facebook..... encore mieux !!!!

Tout le monde m'est des comm, etc.... Je vais lui interdire de venir ici avec son appareil.

Le père (mon conjoint) s'en fou maintenant, la mère n'en parlons pas.

J'estime que j'ai mon mot à dire..... c mon fils !!

Maintenant que la gamine montre ses seins à 13 ans etc.... c pas mon problème mais pas de photos de mon fils âgée de 7 mois.

Que me conseillez-vous ?

Sachant que la gamine est parti pour 15 jours avec ses grands parents.

Et moi, cela me rend malade de savoir que tt le monde peut voir mon fils sur son truc.

Merci beaucoup !!!

Par **Marion2**, le **13/08/2010** à **15:12**

Bonjour,

[citation] *Que me conseillez-vous ?*
[/citation]

Tout d'abord de vous calmer.

Votre petite belle-fille de 13 ans est heureuse d'avoir un petit frère et est fière de le montrer en photos à ses amis !!!

Mon Dieu, quel drame !!!

Si vous souhaitez par la suite des histoires avec votre belle-fille, ainsi qu'avec son père, continuez, vous êtes bien partie !

Pourquoi ne pas déposer une plainte pendant que vous y êtes !!!

Par **Sophie**, le **13/08/2010** à **15:16**

Je suis dsl mais je suis une maman de 3 enfants, mes 2 autres filles âgées de 14 & 16 ans ne le vont pas.

Elle, elle la fait sachant que j'étais contre, je sais très bien que c'est de la provocation.

Maintenant, elle fait ce qu'elle veut avec ses parents, mais avec moi, c'est respect des adultes et on les écoute.

Je ne veux pas voir mon fils de 7 mois sur le net, il me semble que c'est mon droit.

Dsl, si j'peux paraître vieux jeu...

Par **Marion2**, le **13/08/2010** à **19:01**

Ce n'est pas du tout une question d'être "vieux jeu".....

C'est une pré-ado de 13 ans et il vaut mieux qu'elle se comporte de cette façon plutôt que de ne pas accepter d'avoir un petit frère.

Ce n'est vraiment pas méchant et il ne faut surtout pas faire de cette histoire un drame.

Par **mimi493**, le **16/08/2010** à **05:52**

Vous avez une réaction totalement saine, car ce qui est malsain c'est de voir tous ces parents qui exposent leurs enfants à tout ce qui traîne sur Internet, tout en donnant par la suite, toutes les informations (petit à petit) pour localiser les enfants. Sans compter que certains parents ont retrouvé des photos de leurs enfants qu'ils avaient mis eux-même sur leur blog, sur des sites pédophiles.

Maintenant, que faire ?

Dans l'absolu, votre belle-fille a commis un délit et vous êtes en droit de porter plainte contre elle. Est-ce la solution, que va-t-il advenir de votre famille mais votre belle-fille doit comprendre qu'elle a fait quelque chose de grave (un rappel à la loi chez le Procureur remet les idées en place mais là encore ...)

Décision difficile et cornélienne.

Ce qui me paraît aussi très grave c'est que votre conjoint s'en fiche et donc se fiche de vous. Mais bon, là c'est de la vie intime, c'est à vous d'en tirer les conséquences.

Par **Marion2**, le **16/08/2010 à 08:25**

Vous voyez mimi, je ne suis pas du tout de votre avis, vous voyez le mal où il n'est pas... Il ne faut quand même pas exagérer !

Jess a quand même des réactions pour le moins surprenantes :

[citation]*Maintenant que la gamine montre ses seins à 13 ans etc.... c pas mon problème*
[/citation]

Sans commentaire.

Par **Sophie**, le **16/08/2010 à 13:09**

Bonjour et merci mimi pour votre message.
J'commençais à me demander si j'étais normal.

Vous savez Marion, si il y a un texte de loi sur les photos des mineurs sur le net, c'est qu'il y a une bonne raison.....

Et on ne vit pas dans le monde des Bisounours, tt le monde n'est pas beau et gentil.

Pour ce qui est de votre remarque concernant ma phrase au sujet que la gamine de 13 ans montre sa poitrine en photo sur facebook.

Et bien, oui cela n'est pas mon prob. j'ai prévenu le père, la famille et la mère sont au courant, j'ai prévenu la gamine des risques qu'elle pouvait encourir.

Maintenant, si personne ne réagit et rigole..... moi, ce n'est pas mon souci, j'ai prévenu.

Après tt ce n'est que ma B.fille comme on aime me le faire souvent remarqué..

Maintenant grâce à une personne sur un forum, j'ai réussi à remplir une fiche pour retirer les photos.... j'attends de voir.

Si les photos ne sont pas retirées, j'attends que la gamine vienne le wk prochain à la maison et je l'installe devant mon pc pour qu'elle me retire les photos devant moi.

Je lui ai fait parvenir le texte de loi et ce qui encoure si des photos d'enfants mineurs sont publiées sur le net sans l'autorisation des parents.

D'autant plus, qu'il faut savoir qu'il y a une photo où le p'tit est devant la voiture de son père et

qu'on voit très bien la plaque d'immatriculation.

Mais je sais bien qu'elle en a rien à faire et qu'elle me fera autre chose pour m'emm.... à la place.

Alors bon..... J'suis p'tet parano ou autre, mais j'vais pas attendre qu'il arrive quelque chose pour réagir.

De plus, je suis venu ici pour demander conseils et aide et non pour être sujet (Marion2).
Qu'on me donne son avis ok mais il y a la façon de le faire.....

Merci Mimi.

Par **aliren27**, le **16/08/2010** à **13:41**

Bonjour,

c'est assez curieux de la façon dont vous parlez de votre belle fille "La Gamine" !!! Ce n'est guère aimant !!!

vous savez, j'ai eu une belle mère quand mes parents ont divorcé, et la provocation d'une adolescente n'est pas toujours un manque de respect !!! mais souvent un manque d'amour. Espérons que vos filles aient plus de chance avec leur belle mère.

Par **Sophie**, le **16/08/2010** à **13:47**

Bonjour Aliren,

Mes filles ont plus de chance avec leur B.Mère car elles ne lui manquent pas de respect, ne l'insultent pas, sont polies avec elle, ne lui volent ou cassent rien, l'aident dans le quotidien etc.... Elle a même mis le feu une fois dans la chambre d'une de mes filles..... (la couette était en feu !).

Maintenant, je ne dirais même pas que c'est une chance, c'est un fait point !
Elles ont accepté notre divorce et la nouvelle vie de leurs parents.
Ceci par notre éducation et dial.

Et le mot "gamine" n'est pas une insulte, elle a 13 ans.....

Mais bon, c'est normal j'suis la méchante B.Mère.... et je martyrise la pauvre Cendrillon ... incroyable !!!

Par **mimi493**, le **16/08/2010** à **14:03**

Marion, quand vous serez confrontée à des parents désespérés parce qu'ils ont appris que les photos de leurs filles en vacances, sont sur des sites pédophiles et qu'ils se sont rendus compte en relisant leur blog, qu'ils ont, au fil du temps, donné leur ville, le nom de l'école de leurs filles et des tas d'éléments de vie familial faisant qu'un étranger peut se faire passer, auprès des filles comme un ami de la famille, vous changerez d'avis.*

La seule chose que NKM a dit de censé c'est "la photo que vous ne retrouverez pas partout sur Internet, c'est la photo que vous n'y aurez pas mis".

**Rien à voir avec quelques photos d'un bébé de 7 mois mises sur FB*

Quant à trouver choquant d'appeler une fille de 13 ans "la gamine", ça sent le bobo parisien. C'est un parlé courant de dire "la gamine" sans le moindre sens péjoratif. Oui, à 13 ans, on est une gamine (et même à 40 ans, mon grand-père parle de moi comme de la gamine). Qu'elle provoque ou pas, ce n'est pas le souci, le souci c'est qu'elle doit se rendre compte qu'elle a fait quelque chose de grave. ça contribue aussi à son éducation, surtout vis à vis d'Internet

Regardez dans une autre, cet homme de 27 ans qui a contacté une fille de 15 ans par internet, elle s'est tirée de chez elle et a passé plusieurs semaines chez lui.

Par **Sophie**, le **16/08/2010** à **14:16**

MERCI Mimi pour ton soutien !!!
Cordialement. So.

Par **Marion2**, le **16/08/2010** à **17:44**

Je suis tout-à-fait d'accord avec Aliren lorsqu'elle dit que la provocation d'une adolescente n'est pas toujours un manque de respect, mais souvent un manque d'amour.
Et tous les ados ne réagissent pas de la même manière !

Je répète que vos propos concernant cette petite sont choquants :

[citation]*IPour ce qui est de votre remarque concernant ma phrase au sujet que la gamine de 13 ans montre sa poitrine en photo sur facebook.*

Et bien, oui cela n'est pas mon prob [citation]. C'est tout de même votre belle-fille ...

Et puis votre fils a 7 mois, il ne faut pas en faire un drame !

Si vous lui demandez gentiment, votre petite belle-fille supprimera les photos ou demandez lui de les supprimer vous-même.

Bonne soirée.

Par **mimi493**, le **16/08/2010** à **20:12**

Parce que vous trouvez que se dénuder sur Internet à 13 ans, c'est normal ?

Par **Marion2**, le **16/08/2010** à **21:51**

mimi, il faut lire correctement les réponses avant d'affirmer quoique ce soit

[s]Voici ce que Sophie a écrit :[/s]

[citation]Maintenant que la gamine montre ses seins à 13 ans etc.... c pas mon problème
[/citation]

[s]Voici ce que Sophie a répété :[/s]

[citation]*IPour ce qui est de votre remarque concernant ma phrase au sujet que la gamine de 13 ans montre sa poitrine en photo sur facebook.
Et bien, oui cela n'est pas mon prob* [/citation]

[s]Voici ce que j'avais répondu une nouvelle fois à Sophie lors de son 2e post :[/s]

[citation]*Je répète que vos propos concernant cette petite sont choquants :*
[/citation]

Non mimi, il n'est pas normal qu'une enfant de 13 ans se dénude sur Internet et il n'est pas normal non plus que sa belle-mère "s'en foute" !!!

Par **Marion2**, le **16/08/2010** à **22:55**

Je pense qu'aliren a très bien cerné le problème...

Par **mimi493**, le **17/08/2010** à **00:21**

Elle ne s'en fout pas, on lui refuse le droit de s'en préoccuper. Les parents s'en foutent, elle n'a aucun moyen de faire quoi que ce soit, alors oui, ce n'est pas son problème.

Par contre SON bébé c'est SON problème car même si le père s'en fout (ce qui est le cas, le genre d'homme qui n'en a rien à faire de ces gosses du moment qu'il a la paix. Moi je me tirerais très vite face à un tel lache), elle a la possibilité d'agir.

Quand on dénie à une belle-mère le moindre droit sur une belle-fille, c'est normal que ce ne soit pas son problème.

Il reste qu'il y a eu délit sans sanction même éducative donc la gamine va se sentir autorisé à aller plus loin.

Mais qu'est ce que vous avez contre les hommes ? Depuis ce matin, c'est la 2e réflexion désobligeante à leur égard.... avec les hommes, c'est comme avec les femmes, il y a de tout... Alors, SVP, ne pas faire d'amalgame

Par **Sophie**, le **17/08/2010** à **11:29**

Bonjour à toutes et tous,

En fait, j'pensais que c'était un site de droit.

Je venais juste poser une question sur le droit à l'image concernant des photos de mineurs.

Et voilà, qu'on me juge en tant que B.mère, sur ma vie privée etc....

Je vais donc remettre les pendules à l'heure !!

Premièrement, je ne suis absolument pas jalouse de la vie que mon conjoint à eu. C'est même à mourrir de rire, ce que vous me dites .. mais bon faut connaître l'histoire aussi lol !!

Ensuite, oui je ne suis que la belle-mère la petite à une maman et un papa.

Donc chacun son rôle !!!

Au début de ma relation avec le papa, j'ai tt fait pour la p'tite même trop.

Et j'm'en suis prit plein la figure par la B.famille (au point qu'on ne s'adresse plus la parole à ce jour) et la mère de la p'tite m'a téléphoné un jour en me disant de ne pas m'occuper de sa fille et de l'ignorer !!!

Difficile d'ignorer une enfant qui avait 8 ans environ à cette époque..... mais bon, j'ai à compter de ce jour, fait seulement ce que je devais faire pour elle (préparer sa chambre, lui préparer ses repas, la sortir, lui faire des p'tits plaisirs, l'écouter, lui parler, l'aider à ses devoirs etc....).

A ce jour, j'ai comme mm essayer malgré tt par la p'tite des insultes, des vols etc... je sais très bien que c'était pour attirer mon attention. Mais je ne peux rien faire tt seule !!!

Sans l'aide de ses parents et famille !!! Et si en plus, je prends la décision de l'aider ou la conseiller on me remets à ma place.

Ensuite, c moi qui en suit malade et blesser.

J'ai comme mm un métier, une maison à tenir, un conjoint et 3 autres enfants à m'occuper. Je ne vais pas mettre tt mon temps pour cette petite sachant qu'elle a une maman et un papa !!!

Oui, cela me choque qu'une enfant de 13 ans (fessant du 100D parce qu'elle est obèse) montre sa poitrine sur des photos, ou des positions provocantes.....

Maintenant, d'après ce que j'ai comprit par la p'tite, cela est normal pour elle, car sa mère met bien des vidéos de ses exploits sexuels avec ses divers compagnons et photos.

Bah oui !!! Donc oui, cela ne me regarde pas, j'ai prévenu la p'tite des dangers de ce "jeu", conseiller au papa d'en parler avec la mère (c'est pas fait), maintenant, chacun son rôle...

Je sais très bien que prochainement, j'apprendrais d'autres bêtises de la gamine, qu'elle aura fait express pour attirer l'attention sur elle et pour qu'on s'occupe d'elle.....

Mais dsl mesdames, je ne suis pas superwomen, ni supernany, etc..... juste une B.mère !!

Par contre, mes enfants, c tout pour moi, donc respecter le choix de chacun.

Respecter le choix qu'une maman ne souhaite pas que les photos de son bb ou de ses filles soient publier sur le net par des tiers personnes (sans autorisation et sans être mise au courant). Mm mon ex-mari est d'accord avec moi sur ce sujet.

Maintenant concernant votre phrase "Ecrire sur ce site est peut etre aussi dangereux que de mettre des photos de VOTRE bébé sur FB ? Qui sait" Aliren... oui effectivement, je vois cela.... je suis bien déçut mm.... car on est juger et cataloguer sans mm être au courant de tt

l'histoire et connaître les personnes.

Alors qu'on venait juste poser une question !!

Allez faire un tour mesdames sur le site du forum "famille recomposée" de psycho.... vous serez bien surprise de lire que je ne suis pas la seule dans cette situation (méchante B.mère, B.enfants qui en font baver, ex).

Sa c'est la vie....!!!!

Par **aliren27**, le **17/08/2010 à 12:31**

Sophie,

si vous vouliez simplement une réponse sur une question de droit il suffisait d'écrire :

comment faire pour qu'une adolescente de 13 ans retire des photos de son petit frère de 7 mois qu'elle a mis sur FB sans notre autorisation ?

mais voici ci-dessous votre question :

[citation]Bonjour,

Voilà, je viens pour avoir conseils et aide...

Il y a quelques temps, je m'étais aperçut que ma B.fille (13 ans) avait mis des photos de mon bébé sur son blog, sans demander notre autorisation.

Je signale que le papa est contre aussi.

Je l'ai demandé maintes fois, ainsi que le papa, en lui expliquant nos raisons. Cela n'a jamais été fait.

Il a fallu qu'on lui fasse faire un wk qu'elle était ici.

Et bien, on vient de m'informer qu'on a vu des photos de mon bébé sur facebook..... encore mieux !!!!

Tout le monde m'est des comm, etc.... Je vais lui interdire de venir ici avec son appareil.

Le père (mon conjoint) s'en fou maintenant, la mère n'en parlons pas.

J'estime que j'ai mon mot à dire..... c mon fils !!

Maintenant que la gamine montre ses seins à 13 ans etc.... c pas mon problème mais pas de photos de mon fils âgée de 7 mois.

Que me conseillez-vous ?

Sachant que la gamine est parti pour 15 jours avec ses grands parents.

Et moi, cela me rend malade de savoir que tt le monde peut voir mon fils sur son truc.

Merci beaucoup !!!

[/citation]

Comment voulez vous que l'on reste de marbre devant votre façon de parler de votre petite belle fille ?

je connais les sites que vous évoquez dans votre dernier post. Effectivement [fluo]beaucoup d'adolescentes sont hostiles mais ce sont souvent celles dont les belles mères vous ressemblent. [/fluo]

Vous connaissez ma façon de penser. Maintenant je laisse le soin à d'autres personnes de

dialoguer ou non avec vous.

Cordialement

Par **Sophie**, le **17/08/2010** à **13:08**

Je ne sais si vous êtes mariés, mais si tel est le cas.

Pour rien au monde, je vous souhaite le divorce et dans ce cas de devenir ... un jour belle-mère car p'tet que là, vous comprendrez certaines choses.

Et juste entre parenthèse, tt les jeunes ne sont pas dures ou hostiles parce qu'ils ont des belles-mères.

Certains sont encore avec leurs parents !!!!

Avant de juger les belles-mères juger aussi les enfants et les ex qui montent la tête aux enfants envers les nouvelles compagnes tt simplement par jalousie.....

Je stop avec vous..... car vous êtes..... sortez un peu et arrêter de regarder votre nombril... c tt !!!

Par **chris_idv**, le **17/08/2010** à **14:22**

Bonjour,

Si l'on parlait un peu de droit pour changer ?

Une enfant de 13 ans est sous la responsabilité de ses parents donc sauf à pouvoir qualifier, et prouver, une infraction à la loi pénale l'enjeu est civil.

S'agissant d'une mineure votre action en réparation du préjudice subit sur la base de l'article 1382 du code civil ne peut s'exercer que contre les détenteurs de l'autorité parentale à savoir le parent qui a la garde de l'enfant au moment où l'action est réalisée:

soit le père de votre petit dernier mais en qualité de géniteur de votre belle fille
soit la mère biologique de votre belle fille

Pour cela vous devez prouver:

- 1) qui est l'auteur de l'action
- 2) le préjudice que vous avez subit
- 3) le lien entre l'action et le préjudice

Dans le cas que vous décrivez cela semble pour le moins compliqué.

De mon point de vue toute autre approche relève d'un forum consacré à l'éducation des enfants.

Cordialement,

Par **MAYAJA**, le **24/08/2010** à **04:25**

On n'a pas à juger de tes relations avec ta belle fille .

Je trouve le problème sérieux: j'ai moi- même une fille de 10 ans et mes belles filles qui sont adultes (27 et 30 ans) publient des photos d'elle sur Facebook.

J'ai expliqué que je ne voulais pas et pourquoi mais rien n'a changé, je passe pour un vieux jeu .(Nos relations sont cordiales et à cet âge on ne peut plus parler de provocation)

Je n'ai même plus accès au mur de l'une d'elle comme ça je ne sais pas ce qui se passe, elle a même publié une photo de son cousin avec son ex petite amie (heureusement sa femme l' a pris avec humour) mais ça peut faire des drames .

Comment leur faire comprendre?

Encore ta belle fille a treize ans c'est effectivement une gamine, on peut admettre qu'elle ne comprenne pasmoi à trente j'ai moins d'espoir.

Je ne pense pas que le recours à loi soit efficace en plus bonjour l'ambiance!!!!

Pour eux, il n'y a pas de danger , et puis c'est normal de s'exhiber : soi, sa famille.Je répète régulièrement ma demande, je crise quand elle n'est pas respectée puis j'oublie jusqu'à la suivante.....

Mais de réponse efficace je n'en ai pas ! désolée et bonne chance !

Par **Sophie**, le **25/08/2010** à **07:52**

Bonjour,

Merci pour vos réponses qui sont plus dans mes attentes. (réponse à ma question)

J'attends donc son retour pour lui réexpliquer ma raison et lui faire enlever.

Car il est hors de question que je porte plainte.

Et facebook n'a rien fait à ce sujet.

merci, cordialement

Par **Sophie**, le **28/08/2010** à **22:03**

Bonsoir,

La p'tite est rentrée de ses vacances, elle a retirée les photos de mon fils.

Peur des représailles ou de moi, je ne sais.

Le principal pour moi c'est que cela est fait.

Merci

Par **SamTom**, le **06/12/2012** à **21:30**

Bonsoir, je ne parle plus a ma mere depuis presque 1ans pour cause de mal élevance..et surtout elle a voulu tué mon bebe, elle me nourrisè pas voulais me taper et j'an passe tellement c afreu. Maintenant elle demande elle droit de visite mais vu son cas je pense quelle ne l'aurai pas (mère indigne, place c'est enfant..). Et maintenant j'ai remarquer quel a demander a une de c'est amies de me piquer des photos sur mon facebook, a t-elle le droit ?